

AOÛT 2020

PROTOCOLE DES MESURES SANITAIRES

Frédéric Guay et Raphaëlle Girard



Contenu

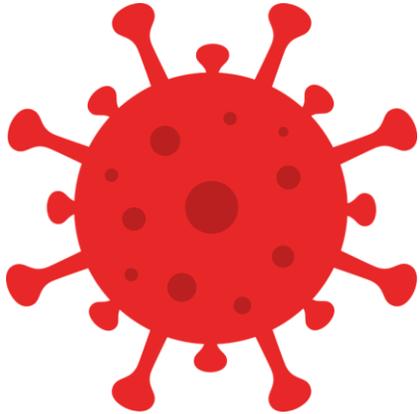
- ♪ Contexte et objectifs
- ♪ Informations sur la COVID-19
- ♪ Rôles et responsabilités
- ♪ Moyens de communication et affichage intérieur
- ♪ Refus d'accès à l'établissement
- ♪ Circulation à sens unique
- ♪ Lavage des mains
- ♪ Désinfection des surfaces de contact
- ♪ Distanciation physique et nombre de personnes limité
- ♪ Masques et barrières physiques
- ♪ Mesures particulières
- ♪ Protocole en cas d'éclosion à l'AMJ
- ♪ Médiagraphie

Contexte et objectifs

- ♪ Le but de ce document est d'informer la clientèle, les employés et les visiteurs sur les mesures sanitaires prises par l'Atelier de musique de Jonquière pour limiter les risques de propagation de la COVID-19.
- ♪ Ce document se veut une explication des marches à suivre, des mesures et des règlements s'appliquant à l'intérieur de l'établissement ainsi que des rôles et responsabilités des étudiants, des professeurs, des membres de l'administration ainsi que du personnel d'entretien.
- ♪ Toutes les mesures prises ont pour but d'assurer la reprise des activités de l'établissement dans le respect des mesures émises par l'Office de la santé publique et dans un contexte sécuritaire et adapté.
- ♪ Il est à noter que les mesures sont sujettes à changements, selon l'évolution de la situation et des connaissances liées à la COVID-19.



Informations sur la COVID-19



LA MALADIE COVID-19

Un nouveau virus de la famille des *Coronaviridae* a été détecté dans la ville de Wuhan en Chine, le SARS-CoV-2. La maladie associée à ce virus est la COVID-19. Le début de l'écllosion de pneumonie atypique de COVID-19 a été signalé le 31 décembre 2019. la maladie est très contagieuse.

Source: MSSS. (2020). Coronavirus (COVID-19). Repéré à <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>



LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE DE DÉVELOPPER DES COMPLICATIONS GRAVES

- ♪ Les personnes âgées de 70 ans ou plus
- ♪ Les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents (diabète, maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales)
- ♪ Les personnes ayant un faible système immunitaire

Source: GOUVERNEMENT DU CANADA. (2020). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Symptômes et traitement*, repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

Informations sur la COVID-19



LES MOYENS DE PROPAGATION CONNUS

1

Contact rapproché : Inspirer des gouttelettes respiratoires générées par une personne lorsqu'elle tousse, éternue, rit ou chante.

2

Surfaces contaminées : Toucher un objet sur lequel le virus se trouve, puis se toucher la bouche, le nez ou les yeux sans se laver d'abord les mains.

3

Salutations d'usage : Donner des poignées de main, accolades ou baisers.

Informations sur la COVID-19



LES SYMPTÔMES

- ♪ Apparition ou aggravation de toux
- ♪ Essoufflement ou difficulté respiratoire
- ♪ Température égale ou supérieure à 38 °C
- ♪ Sensation de fièvre
- ♪ Frissons
- ♪ Fatigue ou faiblesse
- ♪ Douleurs musculaires ou courbatures
- ♪ Perte de l'odorat ou du goût
- ♪ Mal de tête
- ♪ Symptômes gastro- intestinaux
- ♪ Malaises intenses

À noter: il se peut qu'une personne soit asymptomatique ou pré symptomatique mais tout de même infectée et contagieuse. Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'infection.

Informations sur la COVID-19



LES MESURES RECOMMANDÉES

- ♪ Éviter les espaces clos, les foules et les contacts rapprochés
- ♪ Travailler de la maison si possible
- ♪ Éviter le contact rapproché avec les personnes à risque
- ♪ Éviter de voyager inutilement et dans les zones rouges
- ♪ S'isoler pendant 14 jours après avoir voyagé
- ♪ Se laver les mains très souvent à l'eau tiède pendant 20 secondes
- ♪ Tousser dans son coude et jeter les mouchoirs immédiatement
- ♪ Garder une distance de deux mètres avec toute autre personne (exception des personnes d'un même ménage) ou installer des barrières physiques (cloisons séparatrices)
- ♪ Porter un masque ou un couvre visage lorsque la distanciation n'est pas possible
- ♪ Porter une protection oculaire lorsque la distanciation n'est pas possible (dans le cas des employés)
- ♪ Désinfecter les surfaces de contact après chaque utilisation

Rôles et responsabilités

Professeurs

- ♪ Désinfecter les surfaces de contact de leur local après utilisation
- ♪ S'assurer que l'élève respecte les mesures pendant le cours
- ♪ Se laver les mains avant et après un cours

Étudiants

- ♪ Désinfecter les instruments avant et après utilisation
- ♪ Respecter les mesures mises en place
- ♪ Aider le professeur à désinfecter le lieux après les cours
- ♪ Se laver les mains avant et après un cours

Personnel d'entretien ménager

- ♪ Désinfecter toutes les surfaces de contact plusieurs fois par jour
- ♪ Désinfecter les lieux, le mobilier et les planchers chaque jour

Personnel administratif

- ♪ S'assurer que les visiteurs respectent les mesures
- ♪ S'assurer que les visiteurs et professeurs ne présentent pas de symptômes de la COVID-19 et n'ont pas voyagé dans les 14 derniers jours
- ♪ Refuser l'accès à un visiteur s'il y a lieu
- ♪ Désinfecter les surfaces de contact des espaces de travail après utilisation
- ♪ Mesurer la température des élèves (coordonnateur Arts-Études)
- ♪ Communiquer les mesures avec le public

Moyens de communication et affichage intérieur

Moyens de communication

- ♪ Mesures envoyées par courriel à tous les parents et élèves participants
- ♪ Mesures publiées sur la page Facebook officielle de l'AMJ
- ♪ Mesures publiées sur le site web officiel de l'AMJ
- ♪ Rappel (communication verbale) de certaines mesures à l'entrée (administration) et pendant les cours (professeurs)
- ♪ Rencontre dirigée par André Lessard pour les élèves d'Arts-Études pour les informer des mesures et du fonctionnement cette année
- ♪ Affichage dans l'AMJ

Affichage intérieur

- ♪ Aide-mémoire des surfaces à désinfecter affiché dans chaque local
- ♪ Nombre de personnes maximum affiché sur la porte des locaux utilisés
- ♪ Identification des portes d'entrée et de sortie et des cages d'escalier
- ♪ Flèches indiquant le flux de circulation (sens unique)
- ♪ Affiche d'accès interdit à certains endroits ou certains appareils (four à micro-ondes, abreuvoirs, etc.)
- ♪ Chloroplaste avec un résumé des mesures à respecter
- ♪ Affiche des mesures sur les portes d'entrée
- ♪ Identification des stations de lavage des mains
- ♪ Pastilles identifiant les endroits où placer des chaises ou l'endroit où les participants peuvent se placer afin de respecter la distanciation
- ♪ Identification de la file d'attente à l'entrée et pastilles de distanciation

Refus d'accès

Les membres de l'administration se réservent le droit de refuser l'accès à l'établissement à tout élève, enseignant ou visiteur répondant à l'un ou plusieurs des critères suivants:

1

Présenter des symptômes associés à la maladie COVID-19

2

Avoir voyagé à l'extérieur de la province dans les 14 derniers jours

3

Avoir été en contact avec une personne infectée dans les 14 derniers jours

4

Refuser de porter un couvre-visage ou de respecter les mesures mises en place

Circulation à sens unique



MESURES ADOPTÉES:

- ♪ Des flèches ont été installées pour indiquer le sens de la circulation, afin d'éviter que les usagers se croisent.
- ♪ Les portes ont été identifiées ENTRÉE SEULEMENT et SORTIE SEULEMENT. Des flèches indiquent le chemin à suivre pour se rendre à la sortie.
- ♪ Les escaliers ont été identifiés afin qu'ils ne soient pas utilisés simultanément pour monter et descendre.

Lavage des mains



MESURES ADOPTÉES:

- ♪ Plusieurs stations de lavage des mains ont été installées (désinfectant à base d'alcool ou savon mousse) à des endroits stratégiques près de l'entrée et sont clairement identifiées.
- ♪ Chaque professeur possède un distributeur de désinfectant à base d'alcool dans son local pour son utilisation personnelle et celle de ses élèves.
- ♪ L'accès aux salles de bains demeure disponible pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
- ♪ La procédure recommandée pour se laver les mains de manière efficace est affichée à plusieurs endroits stratégiques.

Désinfection des surfaces de contact



MESURES ADOPTÉES:

- ♪ Des bouteilles de produit désinfectant ont été fournies à tous les professeurs afin que ceux-ci puissent désinfecter leurs locaux et instruments.
- ♪ Des lingettes désinfectantes sont également disponibles à plusieurs endroits pour un nettoyage rapide.
- ♪ Le personnel d'entretien a reçu la consigne de désinfecter toutes les surfaces de contact en profondeur chaque jour (plusieurs fois par jour pour certaines surfaces comme les chaises et les lutrins).
- ♪ Les objets non-essentiels ou qui ne peuvent être désinfectés ont été rangés.
- ♪ Aucun document papier n'est distribué à la clientèle (favorisation du format électronique).
- ♪ Les plages horaires ont été modifiées pour permettre de laisser 15 minutes minimalement entre chaque cours pour la désinfection du local.
- ♪ Les micros ne seront pas utilisés pendant les cours.

Distanciation physique et nombre de personnes limité



MESURES ADOPTÉES:

- ♪ Des pastilles indiquant où se placer ont été collées (2m de distance entre chaque pastille).
- ♪ Le nombre de personnes par local a été limité à 10 (grands locaux) ou à 2 (locaux moins grands), à l'exception de la salle Orphée lorsqu'elle est utilisée par l'Harmonie de l'AMJ (20 personnes). Le nombre maximal est affiché sur les portes des locaux.
- ♪ Les salutations avec contacts (ex. poignées de main ou accolade) sont prosrites.
- ♪ Les plages horaires ont été modifiées afin de limiter les risques de croisement entre les usagers (moins de cours simultanés).
- ♪ Les élèves ne pourront pas attendre en file devant le local. Ils devront arriver à l'heure de leur cours seulement.
- ♪ Seuls les locaux permettant la distanciation seront utilisés.
- ♪ Les élèves et les professeurs ne pourront pas laisser leur matériel dans les locaux lors des pauses ou entre deux cours.

Masques et barrières physiques



MESURES ADOPTÉES:

- ♪ Une cloison séparatrice a été installée à l'accueil afin de protéger les employés à l'accueil et les visiteurs.
- ♪ Lorsque la distanciation n'est pas possible (entre les employés, le personnel administratif, les visiteurs ou les élèves) et qu'il n'y a pas de cloison séparatrice, les employés (personnel administratif et professeurs) doivent porter un masque et une protection oculaire.
- ♪ Tous doivent porter un masque lors des déplacements et pour entrer dans l'établissement.
- ♪ Lorsque les usagers sont assis, ils peuvent retirer le masque (à condition que la distanciation soit respectée).
- ♪ Des cloisons séparatrices sur roulettes sont disponibles pour les cours d'instruments à vent et de chant (diminuer le risque de contagion par les gouttelettes). Elles seront désinfectées après chaque utilisation.
- ♪ Des couvre-visages et des lunettes de protection seront fournies aux employés de l'AMJ. Il y a aussi des visières et des masques de procédure disponibles à l'accueil.

Mesures particulières - Cours

Cours de chant et d'instruments à vent

- ♪ Puisque le port du couvre-visage n'est pas possible, une cloison séparatrice est placée entre le professeur et l'élève.
- ♪ Les micros ne sont pas utilisés pendant les cours.
- ♪ Les planchers sont désinfectés après le cours.
- ♪ Le professeur et l'élève ne sont pas placés face-à-face (l'élève se place plutôt face à un miroir pour permettre au professeur de le voir.)
- ♪ Pour les cours d'instruments à vent, un seau pour vider la condensation qui se forme dans les instruments est mis à disposition du professeur et de l'élève. Le seau est vidé et lavé après le cours.

Cours individuels et de groupe

- ♪ Une distance minimale de 2m entre les personnes ou la présence d'une cloison séparatrice est exigée, sans quoi le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves et le professeur. Dans ce cas, l'enseignant doit également porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou visièrre).
- ♪ Le couvre-visage est obligatoire pour tous lors des déplacements dans le local.
- ♪ Les instruments sont désinfectés après chaque cours ou placés en isolement pour une durée minimale de 48h (s'ils ne sont pas partagés).
- ♪ Chacun doit se laver les mains au début et à la fin de chaque cours.

Mesures particulières – Chorale et chant et jeu scénique

Chorale et chant et jeu scénique

- ♪ Une distance de 2m doit être gardée de chaque côté des musiciens et une distance de 2,5m devant.
- ♪ Étant donné la distance respectée, la présence de cloison séparatrice et le port du couvre-visage ne sont pas nécessaires. Cependant, le port du couvre-visage est exigé pour les déplacements et pour entrer et sortir du local.
- ♪ Les élèves ne peuvent pas être placés les uns en face des autres.
- ♪ Le sol est nettoyé et désinfecté après chaque répétition ainsi que le mobilier (chaises, lutrins, etc.).
- ♪ Les micros ne sont pas utilisés pour les répétitions.
- ♪ Le maximum de personnes est de 10 seulement, même si le cours se donne dans la salle Orphée.



Mesures particulières – Harmonie AMJ

Harmonie AMJ

- ♪ Une distance de 2m doit être gardée entre les musiciens et avec le chef d'orchestre.
- ♪ S'il n'est pas possible d'avoir une distance de 2m entre les musiciens, chaque personne doit être séparée par des barrières physiques (cloisons pleines).
- ♪ L'enseignant ne doit pas être placé dans la direction du souffle de l'apprenant qui chante ou qui joue d'un instrument à vent et les élèves ne doivent pas se placer face-à-face.
- ♪ Après chaque prestation, le sol de la zone de travail d'un chanteur et d'un musicien d'instrument à vent doit être nettoyé.
- ♪ Les instruments de musique partagés doivent être désinfectés après chaque utilisation et les instruments à vent systématiquement désinfectés.
- ♪ Un seau est disponible pour vider la condensation qui se forme dans les instruments (seau vidé et lavé après chaque répétition).
- ♪ Le local est nettoyé et désinfecté après chaque répétition ainsi que le mobilier (chaises, lutrins, etc.).
- ♪ Le port du couvre-visage est obligatoire pour les déplacements, l'arrivée et le départ du local.



Mesures particulières – Prestations de groupe

Prestations musicales de groupe

- ♪ Une distance minimale de 2m (ou la présence de cloisons séparatrices) est exigée entre les musiciens et avec le chef d'orchestre.
- ♪ L'usage des équipements est limité et les appareils sont désinfectés après chaque utilisation.
- ♪ Les micros et oreillettes ne sont pas partagés. Ceux-ci sont désinfectés après chaque utilisation.
- ♪ Le lavage des mains avant et après la prestation sont obligatoires.
- ♪ Le port du couvre-visage est exigé lors des déplacements (corridors, arrière-scène, etc.).
- ♪ Le nombre de spectateurs est limité et les chaises sont placées de manière à respecter la distanciation de 2m.
- ♪ Le public doit porter un couvre-visage lors des déplacements (il est possible de le retirer une fois assis).
- ♪ Le public doit se laver les mains à l'entrée et à la sortie.



Mesures particulières – Prestations individuelles

Prestations musicales individuelles

- ♪ Une distance minimale de 2m (ou la présence de cloisons séparatrices) est exigée entre l'élève et son accompagnateur.
- ♪ L'usage des équipements est limité et les appareils sont désinfectés après chaque utilisation.
- ♪ Les micros et oreillettes ne sont pas partagés. Ceux-ci sont désinfectés après chaque utilisation.
- ♪ Le lavage des mains avant et après la prestation sont obligatoires.
- ♪ Le port du couvre-visage est exigé lors des déplacements (corridors, arrière-scène, etc.).
- ♪ Le nombre de spectateurs est limité et les chaises sont placées de manière à respecter la distanciation de 2m.
- ♪ Le public doit porter un couvre-visage lors des déplacements (il est possible de le retirer une fois assis).
- ♪ Le public doit se laver les mains à l'entrée et à la sortie.



Protocole en cas d'écllosion - Prévention

LA PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES, AYANT ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE INFECTÉE OU ÉTANT DE RETOUR D'UN VOYAGE À L'ÉTRANGER SE DOIT DE:

1

Éviter de se présenter à l'Atelier de musique de Jonquière et se placer en isolement préventif.

2

Contacter un professionnel de la santé en appelant la ligne COVID-19 1-877-644-4545.

3

S'il s'agit d'un employé: Aviser le directeur de l'AMJ.

S'il s'agit d'un étudiant: Aviser les membres de l'accueil en appelant à l'AMJ (418-548-0707) ou en envoyant un courriel (info@atelierdemusique.ec.ca).

Protocole en cas d'écllosion - Isolement

SI UN ÉLÈVE OU MEMBRE DU PERSONNEL COMMENCE À PRÉSENTER DES SYMPTÔMES DANS L'ATELIER DE MUSIQUE:

1

L'élève doit aviser son professeur. Le professeur doit aviser la personne à l'accueil et le coordonnateur du programme Arts-Études (si l'élève fait partie de ce programme).

2

L'élève et/ou le professeur est immédiatement isolé dans le local et quitte l'établissement dès que possible. Une fois que la personne a quitté le local, des mesures de désinfection sont prises immédiatement.

3

La personne potentiellement infectée fait un suivi avec l'AMJ par courriel (info@atelierdemusique.qc.ca) ou par téléphone (418-548-0707) afin de confirmer ou d'infirmer un résultat positif à la COVID-19.

Protocole en cas d'écllosion - Cours

L'élève est en isolement

- ♪ L'élève reste à la maison.
- ♪ S'il est en mesure de recevoir son cours et possède le matériel requis (ordinateur ou téléphone), l'élève assiste à son cours par vidéoconférence.
- ♪ Si possible, le professeur se déplace à l'AMJ pour donner le cours par vidéoconférence avec l'équipement de l'école.
- ♪ Si l'élève est malade et inapte à assister à son cours ou s'il n'a pas le matériel requis, le cours sera repris plus tard dans la session (arrangement entre le professeur et l'élève).

Le professeur ou le professeur et l'élève sont en isolement

- ♪ L'élève reste à la maison.
- ♪ S'il est en mesure de recevoir son cours et possède le matériel requis (ordinateur ou téléphone), l'élève assiste à son cours par vidéoconférence.
- ♪ Le professeur reste à la maison pour donner son cours par vidéoconférence, si son état de santé le lui permet.
- ♪ Si l'élève ou le professeur est malade (ou si l'élève n'a pas le matériel requis) et que le cours ne peut pas avoir lieu, celui-ci sera repris plus tard dans la session (arrangement entre le professeur et l'élève).

MÉDIAGRAPHIE

GOUVERNEMENT DU CANADA. (2020). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Prévention et risques*, repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html#p>

GOUVERNEMENT DU CANADA. (2020). *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Symptômes et traitement*, repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

MSSS. (2020). *Coronavirus (COVID-19)*. Repéré à <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Note: Toutes les images utilisées dans ce document sont libres de droits d'auteur (réutilisation autorisée avec ou sans but commercial).